



**UNION SYNDICALE REGIONALE
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DES FORÊTS
CGT RHONE ALPES**



Communiqué de presse : ONF-RTM, de quelle forêt voulons-nous ?

Alors que la Maurienne vient de vivre un important éboulement, entraînant de grandes perturbations pour la population et la circulation des trains en direction de l'Italie, la Cgt réaffirme sa demande d'arrêt de la sous-traitance des travaux spécifiques RTM.

La forêt, nos montagnes ainsi que les populations ont besoin du développement et du renforcement en moyens financiers, matériel et humain du service public de la forêt pour faire face aux multiples enjeux à venir, notamment environnementaux. Ce n'est pas le très médiatique "plan forêt" du gouvernement qui pourra régler les problèmes de fond.

En forêt et en montagne, lorsqu'il faut créer ou entretenir des sentiers, planter des végétaux ou aménager la montagne pour limiter les avalanches, ou lorsqu'il faut conforter les pentes pour éviter les éboulements, ce sont des ouvriers forestiers de l'ONF et de la RTM qui travaillent. Savoir-faire que certains voudrait faire disparaître au profit de la sous-traitance.

Ces ouvriers et techniciens forestiers manquent aujourd'hui cruellement de moyens pour mener à bien leurs futures missions de service public au service des populations et de l'environnement. Ils nous en font part lors de toutes les rencontres que nous pouvons avoir en Savoie, en Isère, dans l'Ain ou en Haute-Savoie.

La Cgt revendique donc urgemment des moyens pour ce qui doit être une fierté nationale, l'ONF et pour sa spécificité, la RTM (Restauration des Terrains de Montagnes).

Les travailleurs de l'ONF revendiquent aussi :

- Le renforcement de la formation professionnelle et des lycées forestiers.
- La mise en place d'une école de formation, d'un diplôme qualifiant "RTM" dans au moins un lycée forestier de chacune des régions montagneuses.
- La reconnaissance de l'expérience, des connaissances et des savoir-faire professionnels partout à l'ONF.
- Un salaire minimum professionnel à l'embauche de 2200 € brut / mois.
- L'augmentation générale des salaires pour des ouvriers invisibilisés souvent proche du Smic.
- La mise en place de l'échelle mobile des salaires (les salaires augmentent quand l'inflation augmente).
- Des créations d'emplois forestiers en masse sur la totalité du territoire.
- Un investissement massif dans des moyens matériels pour mener à bien les travaux.

Union Syndicale Régionale de l'Agroalimentaire et des Forêts : fnafcgt.ra@wanadoo.fr

Le 21 septembre 2023